
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 13 juin 2008

La journée du partenaire du 13 juin 2008 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire sous la direction du Colonel MANDA Fidèle, Chef du Service des Enquêtes Douanières (SED) représentant Madame la Directrice Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire empêchée.

Le Colonel MANDA Fidèle a remercié les partenaires d'être venus nombreux et a présenté des excuses pour l'absence de Madame la Directrice Interdépartementale appelée à participer à des activités programmées par Monsieur le Préfet de Pointe – Noire.

1. De l'application de la Note de Service N° 245/MEFB/DGDDI/DLC du 2 juin 2008

L'application de cette Note ayant connu quelques difficultés, la tutelle a demandé d'y surseoir en attendant de corriger certains détails.

2. Du renouvellement des comptes créditaires

Les sociétés de transit qui avaient déposé des dossiers de renouvellement des comptes créditaires peuvent se rapprocher du Receveur Principal des Douanes afin de connaître la suite réservée à leurs dossiers.

3. De la mise en application des dispositions sur le NIU et sur l'Attestation de Vérification (AV) COTECNA

Le Colonel MANDA Fidèle a rappelé les dispositions des Notes de Service :

- N° 177/MEFB/DGDDI du 21 mai 2006 qui rend obligatoire le NIU pour toutes les opérations de dédouanement dans toutes les circonscriptions douanières ;
- N° 219/MEFB/DGDDI du 15 mai 2008 qui rend obligatoire le N° de l'Attestation de Vérification COTECNA sur les déclarations en douane à l'importation d'une valeur supérieure ou égale à trois millions (3.000.000) de francs CFA.

La date buttoir est fixée au 1^{er} juillet 2008 ; passé ce délai, les champs bloquants y relatifs seront activés.

A la question du représentant de MESSACO qui a voulu savoir si des dispositions avaient été prises pour qu'il n'y ait pas de blocages pour les produits exemptés, le Chef du SEPI a répondu par l'affirmative.

Messieurs MBOUNGOU de Panalpina et BAKALA de Translo ont voulu savoir si l'administration des douanes avait prévu des garanties pour leurs clients du secteur pétrolier et pharmaceutique qui sont en pourparlers avec le Gouvernement.

En réponse, le Colonel MANDA Fidèle a précisé que l'administration était consciente de la sensibilité des produits visés. Des dispositions adéquates ont été prises au niveau du système informatique.

4. De la réception des AV

Le représentant de la société RITA Services a posé le problème d'un de leurs clients qui ne reçoit pas les AV pour ses commandes alors que les marchandises objet de ces commandes font l'objet d'inspection avant embarquement prouvée par les N° des AV portés sur les autres documents qui accompagnent les marchandises.

Le Colonel MANDA a recommandé à l'intervenant de faire connaître cette préoccupation par écrit afin qu'elle soit examinée par la Cellule de concertation Douane - COTECNA.

5. De la recevabilité des dossiers de mise à jour des attestations d'exonération

Monsieur MBOUNGOU de Panalpina s'est plaint de l'irrecevabilité des dossiers de sa Société au niveau du Secrétariat de la Direction Interdépartementale des Douanes pour cause d'absence d'originaux de connaissements, de factures ou même d'autres documents. Il a justifié les causes de ces manquements par la lenteur dans la délivrance des Attestations d'exonération.

Le Colonel MANDA a recommandé à Monsieur MBOUNGOU de se rapprocher de la Direction Interdépartementale en vue du dénouement de la situation.

6. De la célérité dans le traitement des déclarations modèle IM9

Monsieur PAKA de TEX est revenu sur la célérité qui devrait caractériser le traitement des déclarations modèle IM9.

Il a relevé par ailleurs la lenteur observée dans le traitement des dossiers au niveau du SEPI et a émis le souhait de voir augmenté le nombre d'agents de saisie au niveau de SYDONIA.

Le Colonel MANDA a pris acte de ces deux observations et a promis en faire part à la hiérarchie afin que les dysfonctionnements relevés soient corrigés.

Commencée à 8h15, la réunion a pris fin à 9h55.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence